

ATTENTION, MERCI DE RESPECTER TOUTES LES INDICATIONS CI-DESSOUS : Si un document n'est pas conforme à 100% aux consignes données, le dossier de visa ne sera pas accepté par les autorités chinoises.

Le Centre de Service de visa tient à vous informer qu'à partir du 12 avril 2017 et conformément aux nouveaux règlements de la République populaire de Chine, les demandeurs de visa Z, visa X1, visa D, et visa J1, âgés de 14 à 70 ans, sont priés de se présenter en personne, au Service consulaire de l'Ambassade de Chine (sis 20, Rue Washington, 75008, Paris) pour la collecte des empreintes digitales, et ce après avoir déposé le dossier de demande de visa au centre de service de visa. Faute de quoi, le dossier ne sera pas validé.

Le visa Chine Etudes (X) est valide pour les études uniquement, sur invitation d'une université agréée officiellement par l'Etat Chinois. La durée de séjour de votre visa dépendra des dates de votre lettre d'invitation. **Rappel : aucun visa n'est délivré pour un stage en Chine,** le stage en Chine est interdit (sauf si l'université agréée l'organise à temps partiel). **Merci de consulter la liste des documents à fournir sans quoi le visa risque d'être refusé.**

Visa Etudes (X1 ou X2)

- **1 Passeport original, sur lequel sera apposé le visa : SIGNÉ,** valable 6 mois à compter de la date du dépôt de votre dossier (9 mois pour 2 entrées), et comprenant 3 pages vierges dont 2 face à face. Attention, l'ambassade peut refuser tout passeport abîmé.
- **1 Copie des pages 2 et 3 du passeport (sur feuille A4) :** Correspondant aux pages avec la photo et la signature.
- **1 Formulaire d'ambassade de demande de visa et 2 Photos d'identité en couleur à coller sur le formulaire :** Formulaire "V2013" intégralement rempli, daté et signé. A chaque case vide, indiquez "Néant". La photo doit être aux normes NF, de bonne qualité, sur papier photo (copies non acceptées). Attention il n'est pas possible que la couleur du vêtement soit identique à la couleur du fond (par exemple un haut blanc avec un fond blanc est refusé par l'ambassade
- **1 Original et Copie de la Lettre d'avis d'admission (Admission Notice) :** D'une université officielle chinoise, ou de l'organisation en Chine agréée par l'Etat chinois, précisant ses coordonnées complètes avec tampon et signature ainsi que la nature et les dates précises du séjour. (Nous vous renverrons l'original avec votre visa).
- **1 Original et Copie du Formulaire JW202 ou JW201 (uniquement pour les visas X1 supérieurs à 6 mois) :** Délivré par le Ministère de l'Education chinois. (Nous vous renverrons l'original avec votre visa).

- **1 Copie d'une confirmation des vols** : Avec le nom du voyageur, n° de vols, compagnie aérienne, les dates et les destinations. Pour le visa X2, les vols aller-retour sont demandés. Pour le visa X1, seul le vol aller est nécessaire.
- **1 Copie d'une confirmation de réservation d'hôtel ou de logement (uniquement pour les visas X2 inférieurs à 6 mois)** : Couvrant au moins 2 nuits, avec les coordonnées complètes du logement universitaire ou de l'hôtel.
[Ou pour les personnes hébergées chez un proche qui réside en Chine : 1 Lettre rédigée à l'ordinateur, datée et signée, attestant le logement avec les nom, prénom, numéro de passeport et date de naissance de la personne hébergeuse et le téléphone et adresse précise du logement en Chine, invitant de telle date à telle date les nom, prénom, numéro de passeport et date de naissance du demandeur de visa.
+ s'il ne s'agit pas d'un Chinois : 1 Copie sur feuille A4 des pages d'identité de son passeport et 1 Copie sur feuille A4 de son visa long séjour valide
+ s'il s'agit d'un Chinois : 1 Copie sur feuille A4 de sa carte d'identité recto-verso, auquel cas la lettre doit être rédigée en chinois]
- **1 Copie d'attestation de scolarité** : de votre établissement en France.

* **Supplément si vous possédez un tampon de la Turquie daté depuis 2015 sur votre passeport** : Fournir 1 Lettre rédigée à l'ordinateur, imprimée et signée, adressée à l'Ambassade de Chine à Paris, qui liste brièvement : tous les pays visités ces 3 dernières années dont les tampons se trouvent dans votre passeport et les motifs de ces séjours (tourisme/affaires etc).

* **Suppléments pour les passeports non-français** : 1 Copie d'attestation de travail en France ou 1 Copie de justificatif de domicile en France (quittance de loyer ou facture edf).

[Attention, pour les Français qui sont nés en Chine, fournir votre ancien passeport chinois en original qui sera conservé pour destruction ou annulation. **Par ailleurs nous ne pouvons pas servir d'intermédiaire pour les passeports hors-UE**].

* **Suppléments pour les mineurs** : Fournir les documents ci-dessus
+ Copie du livret de famille (pages époux, épouse et mineur concerné).
+ Lettre d'autorisation parentale de voyage en Chine du mineur, rédigée à l'ordinateur puis signée par les 2 parents ou pour chacun des 2 parents.
+ Copie de la carte d'identité ou du passeport de chaque parent.
+ Uniquement dans le cas où les parents (ou un des deux parents) ne demandent pas de visa : fournir **l'Original de la carte d'identité ou du passeport** de ce parent manquant au voyage, OU sa copie certifiée conforme à l'original effectuée en mairie, OU une attestation de divorce notariée en original qui indique le nom du tuteur de l'enfant.

[NB : si un des parents est chinois, fournir en supplément une carte de séjour française en original valide 10 ans ou bien se rendre en personne au consulat].

***Supplément pour les échanges culturels et linguistiques uniquement** : Joindre 1 Copie de lettre de mission de l'université française, tamponnée et signée, qui missionne pour un échange culturel et/ou linguistique en Chine (ne pas écrire le mot "stage" sur la lettre)